



Mai 2020



Bilan d'activité 2019

Annexe 5
Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Affiché le
ID : 041-244100798-20201116-041_151_2020-DE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser le bilan d'activité de l'année 2019 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron nouvelle formule.

Si l'année 2018 avait été principalement consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle structure regroupant les 8 anciens syndicats de rivières, l'année 2019 a été, en autres, consacrée, à la consolidation de son nouveau fonctionnement.

Ainsi la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) déléguée par les 11 communautés de communes couvrant notre territoire a été pleinement exercée. Mais c'est aussi la compétence «Hors GEMAPI » largement intégrée dans les

statuts des communautés de communes qui a ensuite été transférée au S.E.B.B.

On notera qu'en 2019, la volonté du syndicat était de réorganiser le programme d'actions en fonction des opérations réalisables et ainsi de rattraper le retard pris dans l'exécution du CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques) qui nous lie aux financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Centre Val de Loire, Département du Loiret).

Le bilan des actions réalisées s'articule autour de : L'amélioration de la diversité des habitats, la restauration de la continuité écologique, et la fonctionnalité du lit majeur, la restauration de la ripisylve, la gestion d'embâcles et la

lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

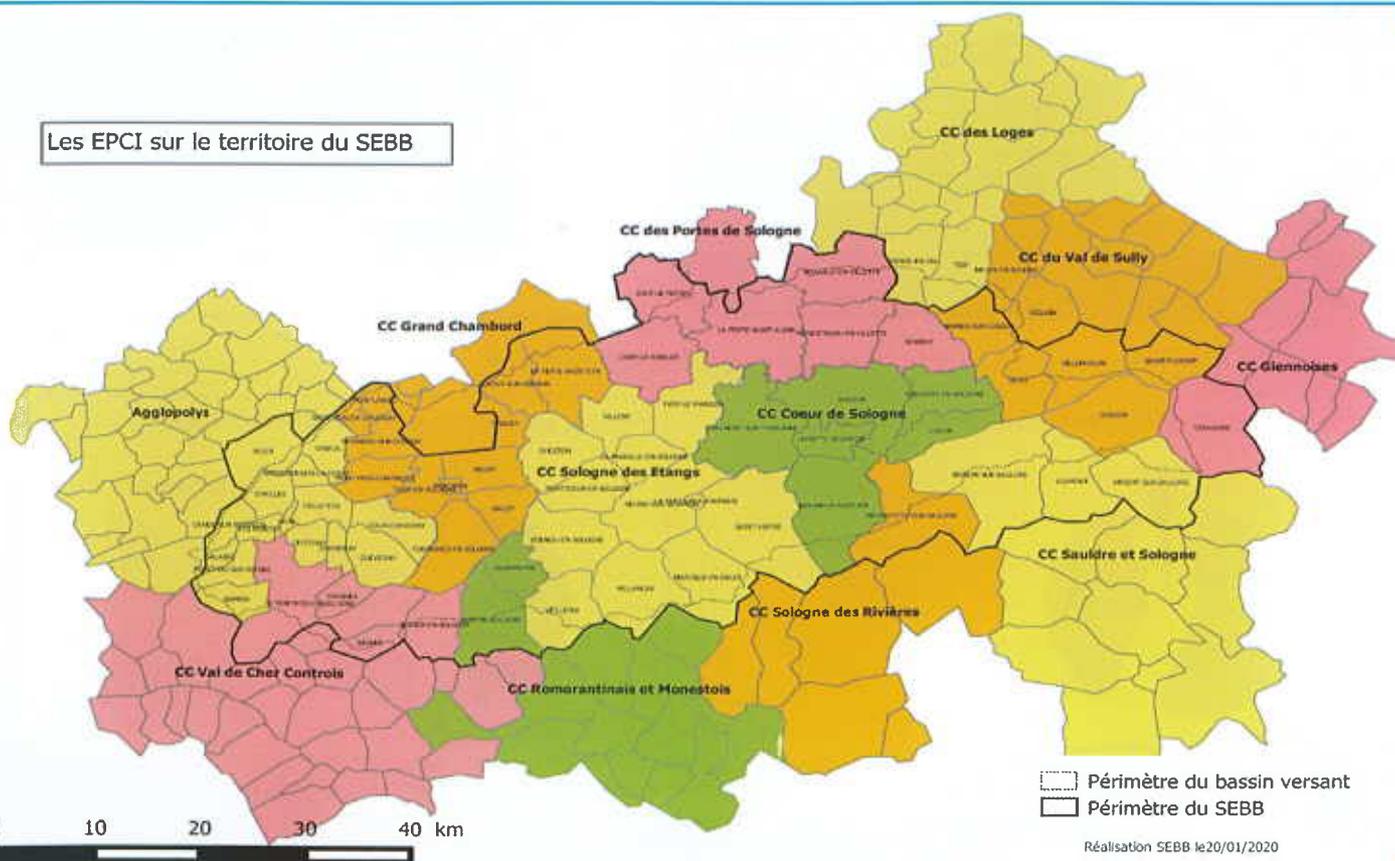
Enfin pour répondre à la problématique de la prévention des inondations, nous avons initié une étude qui a abouti à la mise en œuvre d'un système de mesures et de surveillance du fonctionnement hydraulique des cours d'eau situé sur le bassin du Beuvron.

En conclusion, notre plan d'action 2020 se situera dans la continuité de 2019 en accord avec nos financeurs, et ayant pour objectif la mise en œuvre du nouveau contrat territorial en 2021.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Joël DEBUIGNE,
Président du SEBB.

Les EPCI sur le territoire du SEBB



Nos moyens

Personnel :

- 1 ingénieure animatrice du contrat territorial (80%),
 - 1 secrétaire administration générale et finance,
 - 1 technicien de rivières,
 - 4 agents de rivières,
 - 1 renfort saisonnier technicien de rivières (5 mois),
- Soit un total de 7.2 équivalents temps plein.

Matériels :

- 1 local technique,
- 1 ensemble de bureaux,
- 4 véhicules,
- 2 remorques,
- 1 roulotte de chantier,
- 2 bateaux,
- Matériels divers (tronçonnage, treuil...).

Nos financeurs

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), programme d'actions pour l'amélioration de la qualité des eaux sur la période 2016 à 2021 nous assure les financements de :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne (54%),
- Région Centre Val de Loire (14%),
- Département du Loiret (1.39%).

Les autres recettes du syndicat proviennent des cotisations des Communautés, des Communes et des propriétaires riverains (pour les interventions sur les embâcles).

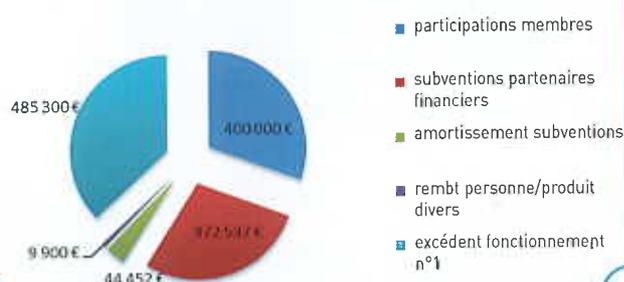
Nos objectifs

- Réaliser le programme de travaux arrêté par le contrat territorial,
- Répondre aux attentes des collectivités concernant l'entretien de la ripisylve sur les linéaires des travaux de renaturation légère,
- Gérer les embâcles sur l'ensemble du bassin versant,
- Entretien des ouvrages hydrauliques dont on a la propriété,
- Lutter contre les espèces envahissantes : Jussie, Grenouille taureau...
- Assurer un accompagnement technique auprès des propriétaires riverains chaque fois que de besoin (notamment pour les opérations de rétablissement de la continuité écologique),
- Mettre en œuvre un système de prévention des crues afin d'en limiter les impacts au maximum.

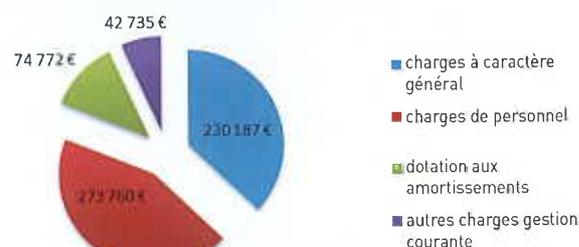
Nos finances

Section de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement 2019

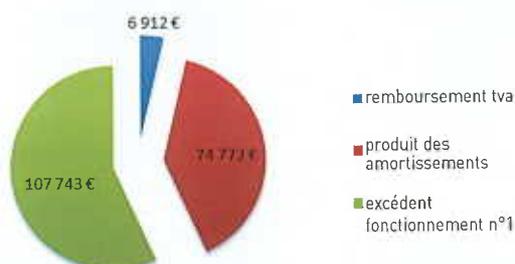


Dépenses de Fonctionnement 2019

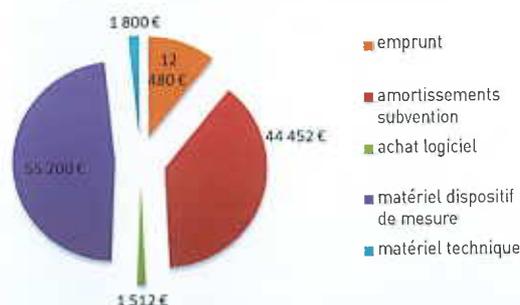


Section d'investissement

Recettes d'Investissement 2019



Dépenses d'Investissement 2019



Nos réalisations

Amélioration de la diversité des Habitats...

Travaux de renaturation légère du lit mineur

Ces travaux ont consisté à mettre en place des banquettes réalisées à l'aide de matériaux récupérés sur les berges (merlon de curage) ou livrés (terre végétale et cailloux). Elles sont disposées en alternance de manière à diversifier les écoulements.

Ils ont eu lieu sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault le Chicandin à Lamotte-Beuvron, le Cosson à Crouy-sur-Cosson, le Cosson à Candé-sur-Beuvron et les Corbellières à Vannes-sur-Cosson.

La distance totale de renaturation est de 3119 m.

Entretien de la ripisylve :

Ces travaux ont été réalisés sur tous les linéaires des sites de renaturation légère effectués en 2019.

Exemple : travaux sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault : 108 banquettes ont été réalisés sur 1 km sur 2 sites différents.

Le cours d'eau était en assec au moment des travaux. L'Arignan est un cours d'eau intermittent mais il a néanmoins une biodiversité intéressante et présente une surlargeur caractéristique des recalibrages passés.

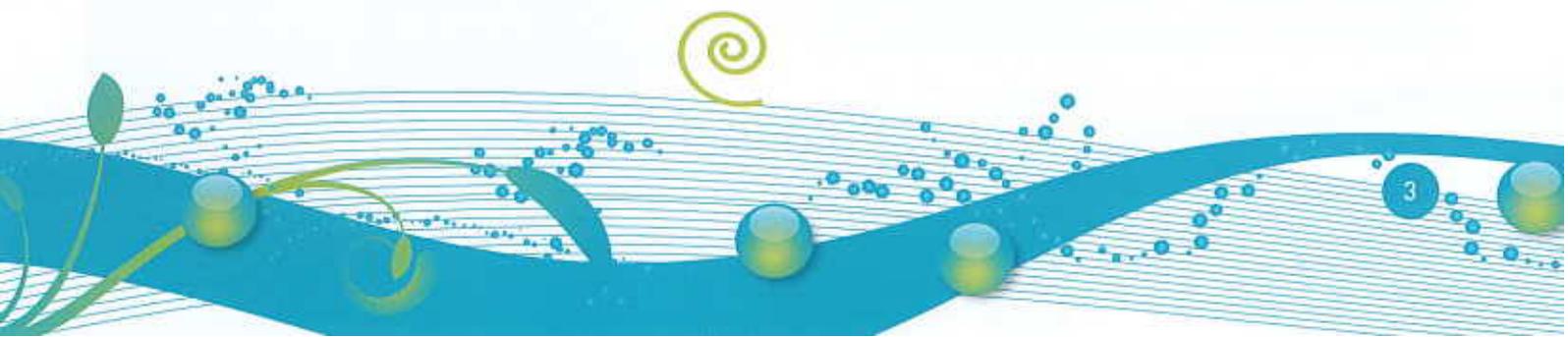
Travaux de renaturation légère :



➔ Avant



➔ Après



Nos réalisations (suite)

Restauration, reconnexion zone humide, frayère ou annexe hydraulique

Les travaux de reconnexion ont eu lieu sur 4 sites : sur le Cosson à Candé-sur-Beuvron, sur le Cosson à Chailles, et sur le Beuvron à la Ferté-Beauharnais. Ils ont pour objectif de permettre un ennoisement plus rapide des annexes hydrauliques pour favoriser le stockage d'eau lors de débits importants et favoriser les zones potentielles de fraie.

Exemple compte-rendu de travaux : Annexe hydraulique localisée au lieu-dit «Le Gué des Mottes» sur la commune de Candé sur Beuvron. Elle est située en rive gauche du Cosson en aval du pont de l'Étumeau.

Les travaux ont été réalisés dans la journée du 26 juin 2019. Ils ont consisté à dégager l'ancien lit du Cosson des embâcles présents sur environ 80 mètres et à reprofiler la connexion aval depuis le Cosson sur environ 30 mètres.



Vue connexion pendant travaux



➔ Après

Restauration de la continuité écologique

Actions sur 6 sites : démantèlement de 2 seuils et d'un ouvrage, amélioration du franchissement piscicole sur 4 sites.

Franchissement piscicole

Les travaux de franchissement piscicole : un sur les Mesflets à Neuvy, un sur le Néant, à Nouan-le-Fuzelier et deux sur le Bouillon à Nouan-le-Fuzelier.

Les Mesflets à Neuvy

L'ouvrage concerné est un passage busé sur un chemin rural composé de 3 buses annelées type ECOPAL.

Cet ouvrage hydraulique ne permettait pas le franchissement piscicole du fait qu'au fil du temps, un creusement du lit mineur s'est formé à l'aval immédiat, ceci étant dû à la chute d'eau permanente.

Les travaux prévus de remplacement du passage busé par un pont cadre, auront pour objectif d'effacer cette chute d'eau et permettre une continuité dans la circulation piscicole, dans la mesure où les débits le permettent.



➔ Avant



➔ Après

Nos réalisations (suite)

Démantèlement d'ouvrages

3 ouvrages ont été démantelés en 2019 : 2 ouvrages sur la Cosson à la Ferté-Saint-Aubin, barrages classés liste 2 et 1 ouvrage sur le Chicandin à Lamotte-Beuvron, effacé en même temps que les travaux de renaturation légère qui ont eu lieu sur ce même secteur.

Seuils mobiles de la Ferté-Saint-Aubin :

Les seuils mobiles sont localisés sur la commune de la Ferté Saint Aubin (45), sur le cours d'eau identifié « Le Cosson ».

Ils se situent dans le territoire du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (S.E.B.B.) et sont identifiés dans le Réseau d'Obstacles à l'Écoulement (ROE) sous les noms :

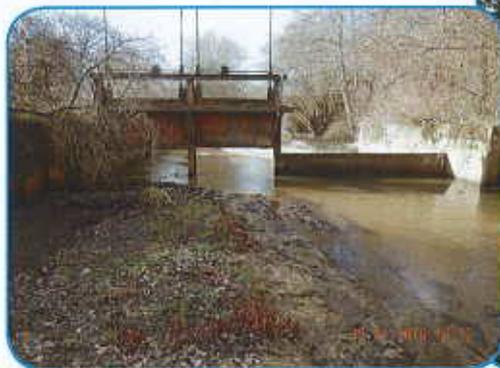
- ROE56797 pour le seuil mobile de Mérignan.
- ROE56792 pour le seuil mobile du Château.

L'ensemble des travaux répond à une volonté nationale et européenne de restauration de la libre circulation piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau.

Seuil mobile de Mérignan :

C'est un seuil mobile équipé de 2 pelles actionnées par des crémaillères et d'un seuil bétonné sur la moitié de la largeur du lit mineur.

➔ Avant



➔ Après



Seuil mobile du Château :

C'est un seuil mobile équipé d'un clapet actionné par un système hydraulique commandé électriquement. Il se compose de 2 bajoyers, d'une passerelle et d'une armoire électrique alimenté par un panneau solaire.

➔ Avant



➔ Après



Nos réalisations (suite)

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes...

Lutte contre la Jussie

Un volume total de 53 m³ a été retiré sur l'ensemble des sites prévus en 2019 : 2 linéaires d'intervention de 4 km sur le Beuvron et de 2 km sur le Cosson.

D'autre part, des interventions d'arrachage ont été réalisées sur les douves du Château de Chambord et sur la Fosse Carrée à Vineuil.



Lutte contre la Grenouille taureau

Depuis 2017, la lutte contre la Grenouille taureau est inscrite dans le programme européen LIFE CROAA. C'est désormais le CDPNE qui est maître d'ouvrage de l'opération. Le SEBB n'assure qu'un prêt de main d'œuvre pour les actions de bûcheronnage, récoltes de pontes et tirs nocturnes, pêche d'étangs et mise en place de barrières de piégeage.

Les actions de lutte ont été réalisées en 2019 sur 53 sites. Deux pontes ont été prélevées en 2019 sur le même site, à une semaine d'intervalle. La campagne de tirs a permis d'éliminer 16 adultes avec un poids moyen de 327 grammes. Des vidanges et pêches ont

eu lieu sur un étang et ont permis de prélever 7 juvéniles, 54 grenouillettes et plus de 30 kg de têtards. Le programme LIFE a également permis de tester de nouvelles méthodes tels que les pièges sonores. Néanmoins, aucun individu n'a été capturé sur les 3 mois de test.

En conséquence, l'évolution de la colonisation intra-annuelle de la population reste globalement stable et concentrée sur une commune. Les résultats des prélèvements ADN ont permis de montrer une évolution positive de l'indice d'éradication de la Grenouille taureau pour 2019.

Gestion des embâcles

- 49,5 jours d'intervention pour l'enlèvement d'embâcles sur l'ensemble du bassin versant du Beuvron.

➔ Avant



➔ Après



Nos réalisations (suite)

Le système de mesure et de surveillance du fonctionnement hydraulique des cours d'eau du Bassin du Beuvron

Cette année, nous avons lancé l'étude et réalisé la mise en œuvre d'un réseau de mesures de 10 stations sur le bassin du Beuvron et de ses affluents.

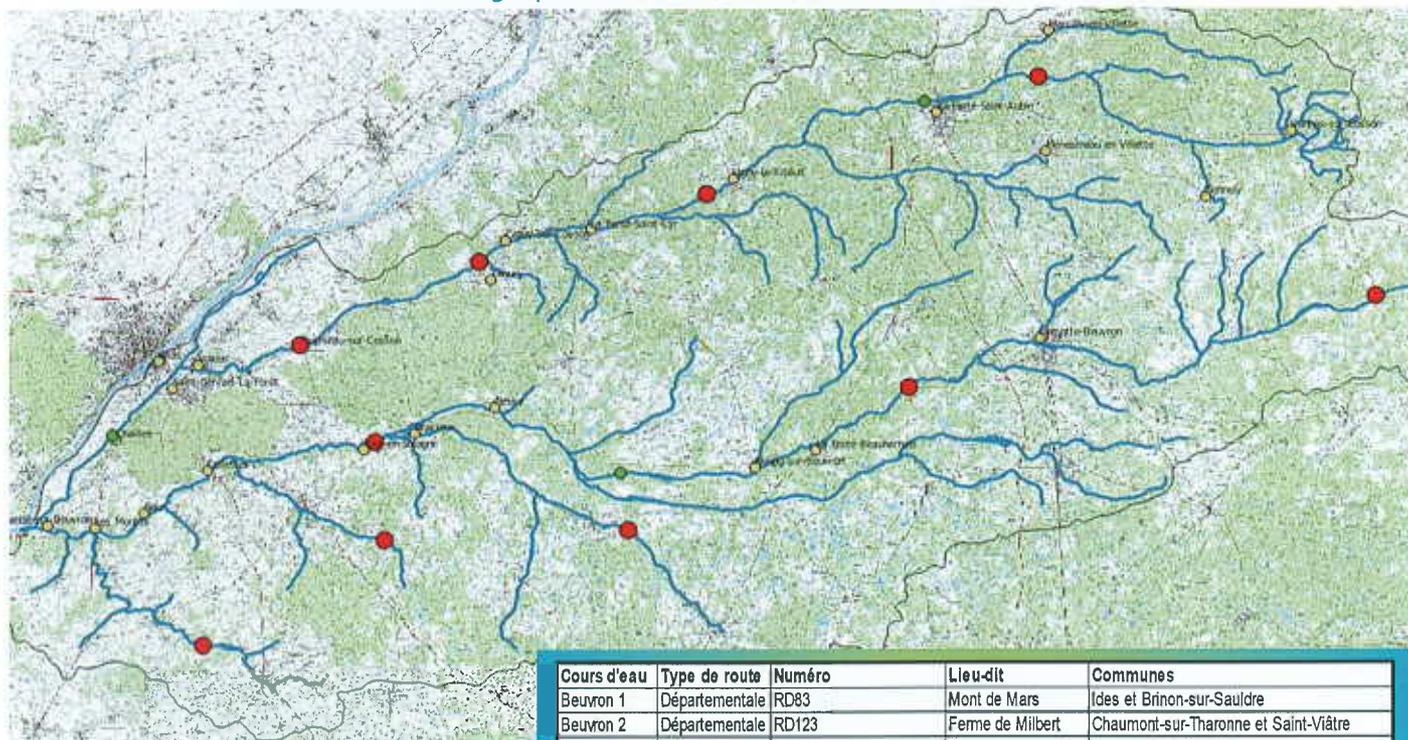
Il s'agit de collecter des données pluviométriques et limnimétriques (stations hydrométriques) en temps réel et de générer des alarmes sur le dépassement des seuils.

Ces alarmes correspondent au déclenchement d'une vigilance effectuée par des personnes ressources désignées par le SEBB et les communautés de communes pour suivre de près l'évolution de la situation par télésurveillance dans un premier temps, puis en se déplaçant sur le terrain si besoin.

Les données pluviométriques et limnimétriques pourront également dans un second temps, être utilisées pour réaliser une modélisation du fonctionnement hydraulique du bassin versant et ainsi dégager des actions à mettre en œuvre pour réduire le risque inondation.

Les communes pourront également réagir par anticipation, mieux se préparer à la gestion de crise et informer les riverains exposés au risque inondation afin d'anticiper pour une mise à l'abri de leurs biens. Ce système de mesure et de surveillance d'un coût total de 100 000 euros a été entièrement financé par le SEBB sur ses fonds propres.

Cartographie des sites : stations de mesures



- Station DREAL
- Station SEBB

Cours d'eau	Type de route	Numéro	Lieu-dit	Communes
Beuvron 1	Départementale	RD83	Mont de Mars	Ides et Brinon-sur-Sauldre
Beuvron 2	Départementale	RD123	Ferme de Milbert	Chaumont-sur-Tharonne et Saint-Viâtre
Beuvron 3	Départementale	RD154	Ponts d'Arian	Tour-en-Sologne
Cosson 1	Départementale	RD108	La Loussière	Marcilly-en-Villette et Menestreau-en-Villette
Cosson 2	Départementale	RD154	Centre Bourg	Ligny-le-Ribault
Cosson 3	Départementale	RD22	Moulin de Varennes	Thoury
Cosson 4	Départementale	RD72	Centre Bourg	Huisseau-sur-Cosson
Bièvre 1	Communale	Route du Gué aux Chats		Fresnes
Conon 1	Départementale	RD78	Le Gué de la Guette	Cour-Cheverny
Bonneheure 1	Communale	La Croix des Chasseurs		Vemou-en-Sologne

➔ Localisation des points de mesures

Nos actions de communication

Les actions d'information /communication inhérentes au contrat territorial réalisées en 2019 sont les suivantes :

- Mise à jour régulière du site internet : **www.bassin-du-beuvron.com**,
- Information par courrier de tous les propriétaires étant concernés par des travaux, demande d'autorisation de travaux jointe au courrier,
- Rencontres des propriétaires sur le terrain pour expliquer les travaux prévus,
- Information régulière des membres du comité de pilotage de l'avancée des démarches pour la mise en œuvre de la GEMAPI,
 - Rédaction et transmission du bilan d'activités 2018,
 - Participation à la semaine des rivières,
- Rédaction d'articles pour les bulletins municipaux des communes,
- Transmission d'informations aux journaux locaux pour la diffusion d'articles.



Semaine
des rivières
7 juin 2019

Nos partenaires institutionnels



Place de l'Hôtel de Ville
BP 11 - 41250 Bracieux
Tel : 02 54 46 49 67
Charpentier.sebb@orange.fr
www.bassin-du-beuvron.com



Nos partenaires techniques :

Fédérations de pêche, Conservatoires des espaces naturels, Associations de protection de la nature (CDPNE, SNE, LNE, Loir-et-Cher Nature), Chambres d'Agriculture, Association de sauvegarde des moulins, Comité Central Agricole de la Sologne, Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles.

Rédaction : Marcelline Charpentier
Réalisation, conception graphique et impression :
Imprimerie Médi6 - 41700 CONTRES
Crédits photos : SEBB